



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a adopté, le 2 septembre 2025, un projet de résolution numéro **PP25-14006** intitulé : « Projet de résolution PP25-14006 à l'effet d'autoriser la division d'un des logements du bâtiment situé aux 7454 à 7458, rue de la Roche, ainsi que la modification du revêtement extérieur d'une partie de la façade, malgré le pourcentage de maçonnerie prescrit, en vertu du Règlement sur les PPCMOI de l'arrondissement (RCA04-14003) ».
2. L'objet du projet de résolution vise à autoriser la subdivision des logements ainsi que la modification du revêtement extérieur d'une partie de la façade malgré le pourcentage de maçonnerie prescrit, aux conditions suivantes :
  - Que seule la division du logement du rez-de-chaussée (7458) soit autorisée;
  - Que la présente autorisation soit nulle et sans effet si la demande de permis n'est pas déposée dans les 12 mois suivant son entrée en vigueur

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

La demande déroge aux articles 81 et 133.1 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Ce projet vise la zone H02-152 qui se situe entre les rues Everett et Villeray ainsi qu'entre la rue De la Roche et la ruelle de l'avenue Christophe-Colomb.

3. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **18 septembre 2025**, à 18 h, au 405, avenue Ogilvy, salle 201 à Montréal.
4. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

**5. Ce projet de résolution fera aussi l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 7 jours du **5 au 12 septembre 2025 à 16 h.****

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :

- Nom et prénom
- Adresse résidentielle
- Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative à la demande de projet particulier sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques en cours ».

En tout temps, il est possible de rejoindre la responsable du dossier au 514-872-7180.

- 6. Ce projet de résolution ne contient pas de disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.**
- 7. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.**

Fait à Montréal, le 3 septembre 2025

La secrétaire d'arrondissement par intérim  
**Gabrielle Gauthier**